



X QUESTION ECRITE (art. 35 du Règlement du CG)

- **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 20 octobre 2022

Potentiels d'amélioration de l'accueil des personnes réfugiées

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a éclaté il y a maintenant 7 mois. Elle a jeté des millions de personnes sur les routes de l'exil et quelques centaines ont trouvé refuge en Valais, et à Monthey aussi.

Ce conflit a représenté une augmentation du nombre de personnes réfugiées à Monthey, et nous sommes en droit de nous demander si les infrastructures d'accueil et d'intégration ont été adaptées en conséquence.

- Est-ce que la ville de Monthey a mis en place assez de cours de français afin d'offrir une place à chaque personne qui le désire ? Si ce n'est pas le cas, combien de places manquent encore, et est-il prévu de les fournir dans un avenir proche ?
- Est-ce que la ville de Monthey accompagne suffisamment les familles dont les enfants réfugiés sont scolarisés à Monthey, notamment en créant les places nécessaires en unité d'accueil pour écoliers sur le temps de midi ?
- Est-ce que la ville de Monthey a augmenté les capacités d'accueil du CRTO et du SeMo dans le but d'insérer professionnellement les personnes réfugiées ? Si non, est-ce que la ville de Monthey a prévu de le faire ?
- Est-ce que les ressources financières et personnelles du Bureau de l'intégration montheyan ont été augmentées pour s'adapter à l'accueil d'un plus grand nombre de personnes réfugiées ? Si non, est-ce que la Ville de Monthey prévoit de le faire ?
- Est-ce que le Bureau de l'intégration et la Ville de Monthey identifient d'autres besoins des personnes réfugiées à Monthey afin d'améliorer leur accueil et intégration ?

Nom prénom : Mathilde Mottet

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche Citoyenne

S
Date : 20.10.22

- • A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du

Mme Mathilde MOTTET
parti Socialiste et Gauche
citoyenne

formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

12 septembre 2022
12 décembre 2022

Titre :

Potentiels d'amélioration de l'accueil des personnes réfugiées

Développement :

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a éclaté il y a maintenant 7 mois. Elle a jeté des millions de personnes sur les routes de l'exil et quelques centaines ont trouvé refuge en Valais et à Monthey aussi.

Ce conflit a représenté une augmentation du nombre de personnes réfugiées à Monthey, et nous sommes en droit de nous demander si les infrastructures d'accueil et d'intégration ont été adaptées en conséquence.

Est-ce que la Ville de Monthey a mis en place assez de cours de français afin d'offrir une place à chaque personne qui le désire ? Si ce n'est pas le cas, combien de places manquent encore, et est-il prévu de les fournir dans un avenir proche ?

Est-ce que la Ville de Monthey accompagne suffisamment les familles dont les enfants réfugié-es sont scolarisé-es à Monthey, notamment en créant les places nécessaires en unité d'accueil pour écolières-ers sur le temps de midi ?

Est-ce que la Ville de Monthey a augmenté les capacités d'accueil du CRTO et du SeMo dans le but d'insérer professionnellement les personnes réfugiées ? Si non, est-ce que la Ville de Monthey a prévu de le faire ?

Est-ce que les ressources financières et personnelles du Bureau de l'intégration montheyan ont été augmentée pour s'adapter à l'accueil d'un plus grand nombre de personnes réfugiées ? Si non, est-ce que la Ville de Monthey prévoit de le faire ?

Est-ce que le Bureau de l'intégration et la Ville de Monthey identifient d'autres besoins des personnes réfugiées à Monthey afin d'améliorer leur accueil et intégration ?

1. PERSONNES REFUGIEES EN PROVENANCE D'UKRAINE

L'évolution du nombre de personnes ukrainiennes avec permis S accueillies à Monthey est la suivante :

- 29 sept. 2022 : 46 personnes, dont 25 femmes, 9 hommes et 12 enfants;
- 16 août 2022 : 47 personnes, dont 26 femmes, 7 hommes et 14 enfants;
- 22 juin 2022 : 30 personnes, dont 21 femmes, 3 hommes et 6 enfants.

Les personnes réfugiées (notamment permis S) sont prises en charges, pour tous les aspects de leur quotidien, par le personnel du Bureau des réfugiés du canton tandis que le Bureau de l'intégration communal a pour mission la prise en charge des personnes migrantes au bénéfice d'un permis L, B, C.

2. UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS

A ce jour, le Service "Enfance" n'a pas eu connaissance de demande pour prise en charge, sur le temps de midi, d'enfants de familles réfugiées.

3. COURS DE FRANÇAIS

3.1. Ecoles primaires

Les 6 élèves ukrainiens accueillis aux Ecoles primaires bénéficient des cours de français destinés aux élèves allophones, à raison de 4-5 périodes hebdomadaires.

3.2. Cycle d'orientation

Les 2 élèves ukrainiens accueillis au Cycle d'orientation bénéficient des cours de français destinés aux élèves allophones, à raison de 5 périodes hebdomadaires.

3.3. Bureau de l'intégration

Le Service "Sports, Jeunesse & Intégration", par son Bureau de l'intégration, a pour mandat principal d'organiser des cours de français pour les personnes migrantes ayant les permis L, B et C. Ce Service communal a également un mandat spécifique et ciblé du canton pour intégrer des personnes réfugiées dans les cours ordinaires de français.

Pour les personnes en attente ou ayant le statut de réfugiés, c'est le canton par le biais de l'asile et non les Communes qui a la responsabilité d'organiser des cours de français sur l'ensemble du territoire valaisan.

En ce qui concerne spécifiquement les personnes d'Ukraine (permis S) qui sont actuellement dans notre région, le Bureau de l'intégration communal collabore avec le Bureau des réfugiés cantonal par la mise à disposition des locaux et en proposant des formateurs de la "Maison du Monde" pour donner des cours. Il y a actuellement 2 cours de 3 x 1 h.30 qui se déroulent à la "Maison du Monde". Cette offre répond aux besoins en terme de cours de langue.

4. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES REFUGIEES

Le Centre Régional Travail & Intégration (CRTO) est une coopérative à but d'utilité publique dont les parts sociales sont détenues par 29 Communes, dont la Ville de Monthey. Le CRTO assume depuis 25 ans des prestations d'insertion socioprofessionnelle auprès des demandeurs d'emploi du Bas-Valais.

A ce jour, le CRTO mais aussi les structures privées du même type en Suisse sont peu sollicitées par le Canton pour soutenir des personnes réfugiées (notamment permis S), en vue d'une insertion professionnelle. Le canton privilégie ses propres structures avant les structures relevant du droit privé. D'autre part, les personnes réfugiées en provenance d'Ukraine ont surtout besoin d'un soutien pour l'acquisition de la langue. En effet, les compétences professionnelles de ces personnes sont souvent bonnes et ne nécessitent pas une mise à niveau.

Le Semestre de Motivation de Monthey (SeMo) est une mesure de transition pour la préparation à une formation initiale et s'adresse aux jeunes de 15 à 24 ans. Le SeMo est géré par la société Nasca Formation Sàrl. Les jeunes sont initialement et nécessairement inscrits auprès de l'Office Régional de Placement (ORP). Une fois intégrés au SeMo, ils sont soutenus généralement sur une période de 6 mois.

La Commune de Monthey soutient le SeMo par la mise à disposition des bâtiments de l'ancienne caserne militaire (rue Reconfière). Ces bâtiments sont constitués de bureaux, salles, cuisine et atelier. La Commune ne facture pas de loyer et supporte les charges liées aux bâtiments. A ce jour, le canton n'a pas spécifiquement sollicité le SeMo pour l'accompagnement de jeunes personnes réfugiées.

5. BUREAU INTEGRATION : RESSOURCES FINANCIERES ET EN PERSONNEL

Une collaboration sur l'axe du "vivre ensemble" ou différents projets ciblés (pratique de la langue, soutien à la parentalité, développement de réseaux, etc.) sont proposés par le Bureau de l'intégration communal à toutes personnes réfugiées qui résident sur le territoire de Monthey. En effet, toutes les activités et animations mises en place par le Bureau de l'intégration communal sont ouvertes sans distinction de statut à toutes les personnes qui résident sur la Commune. La participation de quelques personnes ukrainiennes à ce programme ordinaire ne provoque pas une augmentation notable des besoins du Service "Sport, Jeunesse & Intégration".

6. BUREAU INTEGRATION : AUTRES BESOINS DES PERSONNES REFUGIEES

Comme indiqué ci-dessus, la prise en charge du soutien aux personnes réfugiées est, au vu de l'organisation de notre système institutionnel, sous la responsabilité du Bureau des réfugiés du canton. Le Bureau de l'intégration de la Commune cherche bien évidemment à soutenir toutes personnes réfugiées qui résideraient sur le territoire montheysan.

Monthey, le 5 décembre 2022